

L'an deux mille quatorze, le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 27 Juin 2014 à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 16/06/2014.

ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- TERRAINS
- ASSOCIATION LOANA
- PLAN LOCAL D'URBANISME
- TRAVAUX EN COURS
- ÉCOLES
- INFORMATIONS COMMUNALES

Étaient présents : Tous les conseillers sauf excusés :

- M. BICHET Cyril
- M. BRAND Aimé
- M. FAYS Didier

Monsieur ANTOINE Alexis est élu secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

COMPTABILITÉ :

Situation de compte :

À la date du 27/06/2014, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 138.887,34 €.

TERRAIN :

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat cède sur le territoire d'Uruffe deux parcelles boisées en nature de bois taillis cadastrées E 1095 et 1096, de 27.141 m² pour un montant de 4.350 €.

Les articles L 240-1 et L 240-3 du Code de l'urbanisme

accordent aux communes une priorité d'acquisition sur les projets de cession des biens de l'Etat.

Le conseil après en avoir délibéré, décide, par un vote à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur ce terrain.

Cependant le conseil rappelle l'intérêt qu'il porte à la parcelle 1097 sur laquelle se trouve la batterie d'Uruffe.

Pouvoir est donné au Maire pour gérer ce dossier.

ASSOCIATION LOANA :

1. Propositions de haies :

L'association LOANA (Lorraine Association Nature) de Champougny a réalisé une proposition d'implantation de haies dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, en bordure de diverses parcelles privées et notamment au château d'eau. Les haies à conserver ont également été recensées.

Le Conseil municipal favorable à garder une trame verte conséquente sur la Commune étudiera ces propositions sur les parcelles concernées lors des prochaines réunions sur le Plan Local d'Urbanisme.

2. Milans royaux :

Deux couples de milans royaux ont été répertoriés sur la commune au niveau du Fort.

Un arrêté préfectoral va être réalisé pour sauvegarder les oiseaux dans ce secteur et des restrictions seront établies dans les 2,5km autour des nids afin de préserver ces animaux.

Un partenariat avec les agriculteurs sera engagé pour rendre plus favorable le territoire aux rapaces, car il faudrait 70 % de la surface agricole en prairies pour qu'ils puissent exister et se nourrir correctement et Uruffe n'en possède actuellement que seulement 17 %. Des aides de l'État et de l'Europe seront sollicitées.

PLAN LOCAL D'URBANISME :

Lors de la dernière réunion, le cabinet d'étude a donné des informations sur l'alignement des bâtiments dans la Commune, les places de stationnement devant les immeubles, ainsi que la préservation des dimensions, des formes et des proportions architecturales des ouvertures en façades du bâti ancien de la Commune.

La prochaine réunion aura lieu le 23 Septembre 2014 pour évoquer et régler tous ces points.

TRAVAUX EN COURS :

1. Toiture Mairie et école :

M.le Maire informe le Conseil Municipal que l'appel d'offre pour la réfection de la toiture de la Mairie et de l'école a été lancé. Il a été demandé aux entreprises de veiller à prendre en compte les points suivants :

- attendre que les hirondelles soient parties pour éviter de les perturber (animaux protégés).
- veiller particulièrement à la sécurité concernant l'école (surtout si les travaux se font en période scolaire).
- prévoir une place pour la pose du nichoir à chouettes.

Une prochaine réunion d'ouverture des plis aura lieu le vendredi 4 Juillet 2014 à 18h00.

2. Cimetière :

M. le Maire informe l'Assemblée que les travaux de pose de columbarium et de cases cinéraires au sol sont terminés.

Le règlement du cimetière sera donc modifié afin d'établir la réglementation sur le columbarium et le jardin du souvenir.

Cette addition au règlement comportera également un volet concernant le coût d'acquisition de cases cinéraires pour le dépôt des cendres des défunts.

3. Nettoyage château d'eau :

Le nettoyage et l'entretien du château d'eau a été effectué par l'entreprise Eau + Services. Ce nettoyage devrait être réalisé techniquement tous les ans, la circulation de l'eau de notre source ne draine pas de matières salissantes et selon l'avis des spécialistes, le rythme de nettoyage comme celui qui vient d'être réalisé peut être envisagé sur un cycle de 5 années.

4. Entretien station épuration :

Le nettoyage de la station d'épuration a été réalisé.
L'entreprise Aquaclean interviendra deux fois par an pour une meilleure gestion du système d'assainissement.

5. Captages:

L'entreprise AquaClean est intervenue aux captages pour passer une caméra dans la conduite menant l'eau au trop-plein afin de mesurer l'intensité de bouchage de la conduite par les racines infiltrées.

Environ 200m de conduites sont donc à traiter pour parfaire l'écoulement du trop plein des captages.

ÉCOLES :

Mme RIBON Jessica informe le Conseil Municipal que sont inscrits 48 élèves à l'école maternelle et 41 élèves à la primaire.

Lors de la dernière réunion avec les communes de Vannes-le-Châtel, Gibeauveix et Allamps, à laquelle ont assisté Janine DELCROIX, Jessica RIBON et José FAYS, il a été décidé de créer un comité de pilotage avec 3 délégués par commune pour relancer la réflexion sur le projet de création d'un groupe scolaire sur le secteur des quatre communes.

L'Assemblée est très peu enthousiaste à cette proposition, sachant que les éléments qui définissent la situation ne se sont pas améliorés, voire même détériorés financièrement depuis la réflexion des années précédentes.

Cette impossibilité économique patente rend l'Assemblée sceptique quant à la réalisation du projet par les communes isolées.

Cependant, le conseil pose intensément la question de la prise

de compétence école par l'EPCI, qui permettrait deux approches techniques du projet, d'abord une vision globale de la structure scolaire à développer sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, avec la définition des secteurs à doter de groupes scolaires ; ensuite, assurerait la répartition sur l'ensemble des habitants de la charge fonctionnelle de l'éducation de la jeunesse de notre secteur favorisant ainsi le développement de l'unité géographique de la Communauté de Communes.

En conséquence, avant de relancer la réflexion sur le projet de groupement scolaire dans notre secteur, le Conseil Municipal d'Uruffe demande officiellement que soit inscrite et débattue la question de prise de compétence scolaire à l'EPCI et qu'une réponse claire soit donnée aux Communes, car il semble peu réaliste que l'assemblée des communes envisage de prendre la compétence périscolaire sans se poser les questions inhérentes à toute la charge scolaire sur le secteur.

ASSURANCES :

Suite à un devis établi par la société Groupama concernant les assurances communales et s'élevant à 4255 € par an, et par la société Allianz d'un montant de 4968,82 €, le Conseil Municipal décide de résilier le contrat établi auprès de la société Les 2 Amis et qui s'élevait à 4505,46 € par an et de souscrire auprès de la société Groupama.

Pouvoir est donné au Maire pour résilier le contrat auprès de la société Les 2 amis et pour souscrire un nouveau contrat auprès de l'assurance Groupama.

CNAS :

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS :

Sont désignées déléguées au Comité National d'Actions Sociales (CNAS) :

- Mme DELCROIX Elisabeth
- Mme RIBON Jessica (suppléante)

EPCI :

Le Conseil est informé de la réunion du groupe de travail Habitat à l'EPCI de Colombey-les-Belles ayant eu lieu le 10 Juin.

Le conseil émet une réflexion sur le fait d'adhérer ou non aux aides habitat intercommunales pour des travaux de réfection de toitures et de façades. 10 % seraient subventionnés par la communauté de communes et 10 % par la Commune.

Les dossiers seront traités au fur et à mesure de leur arrivée, et reportés à l'année d'après si les financements sont épuisés. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'adhérer aux actions de toiture et façade proposées par l'EPCI et de budgéter 3.000 € au Budget Primitif 2015.

INFORMATIONS COMMUNALES :

- M. et Mme AUBERTIN Régis et Claudine nous adressent une carte postale du Bassin d'Arcachon où ils passent des vacances.
- Remerciements de Mme DELAUNAY Virginie pour la rose et le bon d'achat pour la fête des mères.
- Le Conseil est informé :
 - de la proposition de Radio déclic pour effectuer des activités périscolaires.
 - de la visite d'un commercial de Primagaz. L'entreprise veut relancer son offre pour l'équipement en gaz conformément aux lois adoptées dans ce domaine en vue de la diminution de consommation électrique.
- M. SIMONIN Stanislas demande si l'élagage des chemins va être effectué. Cela est prévu en automne.
- M. GILLARD Patrick demande à mettre la rue de l'Église à sens unique. M. le Maire rappelle que cette réflexion a déjà été abordée, les services compétents ayant toujours alerté la Commune sur le fait que cette mise en sens unique augmente la dangerosité sur la voie car elle rassure l'automobiliste qui profite de la circulation dans un seul sens pour augmenter sa vitesse. Le projet n'est donc pas retenu.
- M. YUNG Christian intervient pour souligner la vitesse des véhicules traversant le village ainsi que le balai incessant et bruyant des quads dans tous les secteurs du village.

Le Maire rappelle que le sens civique n'est malheureusement pas le plus répandu et que les mises en gardes et informations font souvent apparaître le Maire comme un vieux râleur, un flic aigri, qui radote et qu'il n'est guère utile de respecter ses avis...

Un mot sera fait à la population et transmis à la Gendarmerie.

- M. SIMONIN Stanislas demande à ce que soient élagués les Tilleuls de la Place du Grand Jardin.

- M. SIMONIN Stanislas demande où en est la réparation des buts du terrain de foot. La réparation et la mise en conformité sont en cours.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h10 mn.

M. FAYS J.

M. GILLARD P.

Mme DELCROIX-
ZAREMBA E.

M. LÉONARD E.

M. BICHET C.

Mme RIBON

M. ANTOINE A.

M. FAYS Didier

M. YUNG C.

M. SIMONIN S.

M. BRAND A.